

Offre de taux promotionnel applicable au compte Avantage – printemps 2024

Foire aux questions (FAQ)

Quelle est l'offre d'un taux promotionnel sur le compte Avantage?

Notre offre cible les nouveaux clients grâce à un taux promotionnel de bienvenue attrayant. Les modalités sont présentées ci-dessous.

- **Intérêts** : Taux d'intérêt promotionnel : 5,75 % = Taux promotionnel : 2,90 % + Taux régulier : 2,85 %
- **Période de validité de l'offre** : Les clients peuvent y participer en ouvrant un nouveau compte entre le 19 mars et le 7 juin 2024.
- **Clients admissibles** : Cette offre est destinée aux clients qui ouvrent un nouveau compte Avantage personnel non enregistré en dollars canadiens.
- **Dépôts admissibles** : Il doit s'agir de nouveaux dépôts à la Banque Manuvie (c.-à-d. ne provenant pas d'un compte actuel de la Banque Manuvie), jusqu'à concurrence de 500 000 \$.
- **Période de validité du taux d'intérêt promotionnel** : Les clients obtiennent un taux d'intérêt promotionnel pour 120 jours à partir de la date d'ouverture du compte.

Qui recevra cette offre?

Les clients qui ouvrent un **nouveau compte Avantage personnel non enregistré en dollars canadiens**. Une limite d'un compte par personne s'applique.

J'ai soumis une demande d'ouverture d'un compte Avantage personnel au début du mois mars, respecterez-vous l'offre promotionnelle?

L'offre promotionnelle de la Banque Manuvie a été mise en place pour les demandes envoyées à partir du 19 mars, donc avant le début des communications pour satisfaire les clients qui n'ont pas eu accès à cette offre. Il n'y aura aucune antedatation des demandes envoyées avant le 19 mars 2024.

Que doit faire un client pour être admissible au taux d'intérêt promotionnel?

Pour être admissible à cette offre, un client doit ouvrir un compte Avantage personnel non enregistré en dollars canadiens pendant la période de validité de l'offre, soit du 19 mars au 7 juin 2024. Une fois le compte ouvert, tout dépôt admissible effectué durant la période pendant laquelle le taux d'intérêt promotionnel s'applique portera intérêt au taux promotionnel pendant 120 jours à compter de la date d'ouverture du compte. Les dépôts admissibles sont les nouveaux dépôts nets de fonds qui ne sont pas déjà détenus dans un compte de la Banque Manuvie au 18 mars 2024.

Comment puis-je ouvrir un compte pour mon client?

Vous pouvez utiliser l'une des méthodes de demande suivantes de la Banque Manuvie :

1. Services bancaires en ligne : Les clients actuels de la Banque Manuvie peuvent présenter une demande en ouvrant une session dans les services bancaires en ligne.
2. Demande en ligne : Si vous ne savez pas comment présenter une demande en ligne, parlez à votre représentant attitré de la Banque Manuvie pour obtenir votre lien Web personnalisé. Simple, rapide et compatible avec les appareils mobiles, l'outil permet à vos clients de présenter une demande d'ouverture de compte Avantage au moment qui leur convient – que ce soit à la maison, sur la route ou lors d'une rencontre avec vous.
3. [BancoLien](#)
4. Formulaire de demande papier : [Demande d'ouverture d'un compte de dépôt personnel \(AB0168\)](#)

Les clients actuels ont-ils besoin d'ouvrir un compte Avantage pour profiter du taux promotionnel de 5,75 %?

Oui. Les clients actuels de la Banque Manuvie peuvent présenter une demande en ouvrant une session dans les services bancaires en ligne. Dans le cadre de la demande express, les clients devront confirmer leurs coordonnées et répondre à quelques questions rapides. En tant que conseiller attitré à leur compte de dépôt existant, vous serez automatiquement ajouté à tout nouveau compte ouvert.

Mon client peut-il détenir plusieurs comptes admissibles?

Non, l'offre est limitée à un compte par client. S'il s'agit d'un compte conjoint, le compte est considéré comme le compte admissible du titulaire principal. Le titulaire de compte secondaire est admissible à un autre compte, pourvu qu'il soit le titulaire principal du compte, qu'il s'agisse d'un compte individuel ou d'un compte conjoint.

Comment le taux d'intérêt promotionnel est-il calculé?

Le taux d'intérêt promotionnel de 5,75 % est composé du taux d'intérêt annuel variable affiché de 2,85 % (le taux ordinaire) et du taux annuel variable promotionnel de 2,90 %. L'intérêt promotionnel est calculé quotidiennement sur le solde des dépôts admissibles et versé mensuellement en deux paiements distincts :

1. le premier est calculé à l'aide du taux ordinaire (2,85 %);
2. le second est calculé à l'aide du taux promotionnel (2,90 %).

Toute fluctuation du taux ordinaire se traduit par la même fluctuation du taux d'intérêt promotionnel. Par exemple, si le taux ordinaire de 2,85 % diminuait pour s'établir à 2,75 %, le taux d'intérêt promotionnel passerait à 5,65 %.

Y a-t-il un dépôt minimum pour être admissible à l'offre de taux d'intérêt promotionnel?

Il n'y a pas de dépôt minimum requis pour être admissible à cette offre.

Y a-t-il un dépôt maximum admissible?

Le dépôt maximum admissible est de 500 000 \$ CA. Un client qui effectue un dépôt supérieur au montant maximum admissible, jusqu'à cinq millions de dollars inclusivement, recevra des intérêts au taux ordinaire, et ce, pour tout solde supérieur au dépôt maximum admissible. Au 19 mars 2024, le taux d'intérêt régulier est de 2,85 %.

Que se passe-t-il si un client retire de l'argent de son compte durant la période promotionnelle?

Les retraits d'un compte au cours de la période promotionnelle réduisent le solde des dépôts admissibles. Si un compte est à découvert à un moment quelconque, le solde des dépôts admissibles n'inclut pas les dépôts effectués pour que le compte affiche un solde nul.

Que se passe-t-il si un client ferme son compte Avantage personnel durant la période promotionnelle?

Le versement de l'intérêt promotionnel cessera à compter du mois de la fermeture du compte.

À quel taux d'intérêt les clients auront-ils droit une fois la période de l'offre de taux promotionnel terminée?

À la fin de la période de l'offre promotionnelle, les clients bénéficieront de notre taux d'intérêt variable annuel affiché. Au 19 mars 2024, le taux d'intérêt annuel variable du compte Avantage est de 2,85 %. Les intérêts sont calculés quotidiennement sur le solde de clôture total et versés mensuellement. Les taux peuvent être modifiés sans préavis.

Pourrai-je voir le taux d'intérêt promotionnel du client dans le Portail des conseillers?

Non, seul le taux d'intérêt régulier est affiché dans le Portail des conseillers sous la section Détail du compte/contrat.

Comment les clients sauront-ils s'ils profitent du taux d'intérêt promotionnel?

Les clients peuvent consulter leur taux d'intérêt promotionnel au moyen des services bancaires en ligne et mobiles sous « Détails sur le compte ». L'intérêt calculé au taux promotionnel figurera comme une opération distincte à la fin du mois sur les relevés de compte du client ou dans l'historique des opérations des services bancaires en ligne ou mobiles.

Pour profiter de cette offre, un client peut-il virer des fonds d'un autre compte qu'il détient à la Banque Manuvie?

Non, tout argent déposé dans le compte Avantage qui provient d'un autre compte de la Banque Manuvie sera inadmissible au taux d'intérêt promotionnel. Les dépôts admissibles sont les nouveaux dépôts nets de fonds qui ne sont pas déjà détenus dans un compte de la Banque Manuvie au 18 mars 2024.

Quels outils de vente et de marketing me sont proposés pour faire la promotion de l'offre auprès de mes clients?

Nous avons mis au point toute une gamme d'outils de marketing pour vous aider à faire la promotion de notre offre spéciale auprès de vos clients. Pour en savoir plus, communiquez avec votre représentant attitré de la Banque Manuvie ou visitez notre [Portail des conseillers](#).

Puis-je renoncer à ma commission pour offrir un meilleur taux d'intérêt à mes clients?

Si vous souhaitez renoncer à votre commission afin d'augmenter le taux d'intérêt ordinaire du compte Avantage et que vous voulez en savoir plus à cet égard, veuillez communiquer avec votre représentant attitré de la Banque Manuvie.

Mes clients peuvent-ils profiter de plusieurs offres de la Banque Manuvie à la fois?

Non. L'offre ne peut être combinée à aucune autre offre. Les conditions générales de cette offre se trouvent [ici](#).